

DEMANDE DE DEROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

À adresser à la DSDEN du Doubs: ce.dos1.dsden25@ac-besancon.fr avant le 22 décembre 2017, délai de rigueur

Circonscription du premier degré :

Nom de l'école (précisez maternelle, élémentaire ou primaire) :

N° UAI (RNE) de l'école :

Commune :

EPCI :

VOTRE DEMANDE A COMPTER DE LA RENTREE 2018

Le conseil d'école réuni le _____ et la collectivité compétente en matière scolaire sollicitent conjointement de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Doubs, une dérogation à l'organisation du temps scolaire permettant de répartir les 24 heures d'enseignement sur :

- 9 demi-journées comportant :
 - des journées d'une durée supérieure à 5 heures 30
 - des demi-journées d'une durée supérieure à 3 heures 30
 - avec la neuvième demi-journée le samedi matin
- 8 ½ journées dont cinq matinées
- 4 jours (6 h maximum par jour, 3h30 maximum par demi-journée, 1h30 minimum pour la pause méridienne).

NOUVEAUX HORAIRES SOLLICITÉS

	Matin		Après-midi	
	Heure d'entrée	Heure de sortie	Heure d'entrée	Heure de sortie
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				

Fait à _____ le _____ 2017

Signature du directeur/directrice de l'école Président.e du Conseil d'école Nom - Prénom	Signature du maire ou du Président de l'EPCI compétent en matière scolaire Nom – Prénom
--	---